

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 9 FEVRIER 2023

2023-007 PROLONGATION D'UN POSTE EN CONTRAT DE PROJET ACTEE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf février, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du deux février deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 15

Votants : 15

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)

Titulaires présents en visioconférence :

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués suppléants présents par visioconférence :

Brigitte DIERICX, déléguée du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz

Délégués titulaires absents :

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Secrétaire de séance : Patrick BERTIN

Affichage le 10 février 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles L. 332-24-à L. 332-26,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Vu la délibération n°2021-25 du Comité syndical du 4 mars 2021, relative à l'ouverture d'un poste de chargé de missions ACTEE, en contrat de projet,

Vu le contrat à durée déterminée n° A2021-47, en date du 8 juillet 2021,

Considérant que Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44) peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, est d'une durée entre un an et six ans.

Considérant que le Comité a créé un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet de 18 mois pour un poste de chargé de mission ACTEE, poste qui a été pourvu à compter du 6 septembre 2021 et ayant pour objectif d'accompagner TE44 et les collectivités territoriales concernées, à la réalisation du programme ACTEE SEQUOIA.

Considérant qu'il semble nécessaire de prolonger ledit contrat du fait d'un besoin toujours présent, la participation de TE44 au programme ACTEE SEQUOIA n'étant pas arrivée à son terme, ainsi que pour assurer une continuité de service à la suite du départ d'un autre chargé de mission ACTEE.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à une prolongation de ses missions, et par conséquent, de la durée dudit contrat de projet, jusqu'au 5 juin 2023, soit un contrat d'une durée totale de 21 mois.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **De prolonger la durée du contrat de projet « Chargé de missions ACTEE », initialement d'une durée de dix-huit mois, jusqu'au 5 juin 2023, soit un contrat d'une durée totale de 21 mois,**
- **De prévoir que l'agent en poste continuera de bénéficier du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles. Il bénéficiera des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**